



# LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE SAINT JOSEPH

*« L'école devrait toujours avoir pour but de donner à ses élèves  
une personnalité harmonieuse  
et pas celui d'en faire des spécialistes. »*

*Albert Einstein*

### **Un règlement intérieur pour ...**

- faciliter la vie à l'école ;
- favoriser l'école de la vie ;
- protéger les élèves ;
- assurer la sécurité des personnes ;
- responsabiliser chacun ;
- vivre harmonieusement ensemble, chacun à sa place.

## **Volet éducatif**

A l'école, chaque individu doit se sentir respecté et accueilli.

L'école ouverte à tous est un lieu de rencontre et de partage.

Pour tous, nous attendons de l'école :

L'acceptation de chacun dans sa différence : physique, de comportement, de façon d'être, d'idées, de capacités, de connaissances...

L'apport du savoir, des connaissances en ayant comme objectif de développer la réflexion personnelle et le sens critique.

L'appropriation des règles de vie par l'acceptation de l'autorité de l'adulte et le respect de l'autre.

La préparation de l'enfant à partager entre camarades, par l'ouverture sur le monde.

La préparation de l'enfant à devenir responsable et autonome en l'aidant à découvrir et à développer ses talents propres.

La transmission des valeurs chrétiennes au travers des fondements ci-dessus énoncés, dans le respect des choix individuels.

## Volet informatif

Horaires de classe (école) et des activités éducatives territoriales (municipalité) :

	Cours	Activités éducatives territoriales
<b>Lundi</b>	8h30 à 12h – 13h30 à 15h45	15h45 à 16h30
<b>Mardi</b>	8h30 à 12h – 13h30 à 15h15	15h15 à 16h30
<b>Mercredi</b>	8h30 à 12h	
<b>Jeudi</b>	8h30 à 12h – 13h30 à 15h15	15h15 à 16h30
<b>Vendredi</b>	8h30 à 12h – 13h30 à 15h15	15h15 à 16h30

Garderie et étude payantes :

	Elèves concernés	Salle	Horaires
<b>Garderie le matin</b>	Tous les élèves	Salle de garderie	7h15 à 8h15
<b>Etude surveillée</b>	CE1 au CM2 A partir de mars pour les CP	Salle d'étude	16h30 à 17h45 Sortie possible à partir de 17h 15
<b>Garderie le soir</b>	→ Maternelle et CP → CE1 au CM2	Salle de garderie	→ De 16h30 à 18h45 → De 17h45 à 18h45

Un goûter collectif est fourni aux enfants de l'école qui restent à la garderie et à l'étude à 16h30.

L'étude a lieu dans la salle de classe d'étude sous la surveillance du personnel de l'école. Ce temps d'étude permet aux élèves d'avancer dans leur travail du soir. **Ce n'est pas une aide aux devoirs, les parents doivent donc systématiquement les vérifier à la maison.**

Les enfants ayant oublié leurs affaires pour faire leurs leçons ne seront pas autorisés à retourner les chercher en classe (excepté en septembre). Le personnel non enseignant n'est pas autorisé à ouvrir les classes lorsque les enseignants sont absents de leur classe.

## Le restaurant municipal et les sorties de l'école :

Il y a deux services de cantine :

- maternelles : départ vers 12h
- élémentaires : départ vers 12h20

Les enfants qui mangent à la cantine sont pris en charge par le personnel municipal de 12h à 13h30.

Les enfants en élémentaire s'inscrivent au repas du midi le jour même auprès de leur enseignant. Si votre enfant mange à la cantine, il est important de lui redire le matin.

Les enfants (ou leurs parents) de maternelle déposent l'étiquette de présence sur un tableau, pour indiquer si l'enfant mange à la maison ou à la cantine.

Les effectifs sont transmis au restaurant scolaire avant 9h le matin. Un portail familles est à votre disposition sur le site de la municipalité, merci de vous conformer au dispositif prévu par la municipalité de L'Hermitage quand aux inscriptions au restaurant municipal et aux diverses activités péri-scolaires.

Sortie à 12h :

- Les enfants qui mangent à la cantine sont directement pris en charge dans les classes par le personnel municipal.
- Les enfants d'élémentaire qui mangent à la maison doivent se présenter au **portail du côté primaire et être pris en charge par un adulte sous la surveillance de l'enseignant, présent au portail.**
- Les enfants de maternelle sont récupérés au portail côté maternelle.

Sortie à 15h15 (15h45 le lundi) :

- Les enfants qui vont aux TAP sont directement pris en charge dans les classes par le personnel municipal.
- Les enfants d'élémentaire, qui rentrent à la maison, doivent se présenter au **portail du côté primaire et être pris en charge par un adulte, sous la surveillance de l'enseignant présent au portail.**
- Les enfants de maternelle sont récupérés au portail côté maternelle.

Les enfants doivent obligatoirement être repris à l'heure : 12h ou 15h15 (15h45 le lundi). En cas d'impossibilité, veuillez nous le faire savoir afin de laisser vos enfants sous la surveillance d'un adulte.

Les enfants ayant l'autorisation de rentrer seuls à la maison doivent montrer leur carte de sortie à l'adulte qui surveille le portail.

Après le déjeuner, les enfants sont surveillés à partir de 13h25. Avant cette heure, les enfants externes sont sous la responsabilité des parents, le portail de l'école ouvre à 13h25.

Au retour des TAP, le personnel municipal assure la sortie de l'école.

#### Les relations entre parents -enfants -enseignants :

Nous restons à votre disposition pour établir un dialogue sur les comportements de vos enfants à l'école. N'hésitez en aucun cas à prendre rendez-vous afin que notre disponibilité soit plus importante. Pour des raisons de surveillance et de confidentialité, les échanges concernant les enfants n'ont pas lieu d'être au portail ou sur la cour.

Pour tout souci entre enfants, nous vous remercions d'en référer aux enseignants sans intervenir directement auprès des enfants.

#### Les absences :

Il est important de prévenir les absences de votre enfant. Il est également indispensable, en primaire, de fournir un justificatif écrit le jour même du retour de l'enfant. Il vous est rappelé que l'école est un lieu d'apprentissage et que toute absence pour convenance personnelle (voyages, vacances, ...) perturbe, à la fois, votre enfant et l'organisation de toute la classe. Aucun rattrapage dans les apprentissages et leçons ne sera assuré.

Pour des questions de responsabilité, aucune autorisation ne peut être délivrée. Toute absence est notée dans le cahier de présence de la classe; ce cahier est consultable par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

#### Divers :

Nous vous demandons de marquer les vêtements et les affaires au nom de votre enfant et de veiller à ce qu'il les ramène chaque soir à la maison.

Aucun jouet de la maison n'est autorisé, excepté ceux mentionnés à la page 8.

Nous demandons à ce que les invitations ou les cadeaux d'anniversaire ne soient pas distribués au sein de l'établissement, afin de respecter les autres enfants et de ne pas frustrer ceux qui ne sont pas invités. Nous vous remercions de votre compréhension.

Aucune sucrerie n'est autorisée.

Les enseignants ne sont pas autorisés à délivrer de médicaments sans ordonnance. Pour des raisons chroniques de santé, il est nécessaire de constituer un P.A.I. (projet d'accueil individualisé), document officiel signé par le médecin scolaire.

## CE QUI EST ATTENDU DES ÉLÈVES

	Réparation	Punition	Sanction
<b>Ponctualité</b>			
Je respecte l'enseignant(e), mes camarades et moi-même en arrivant à l'heure.	X Excuse orale	X Au bout de trois fois	
<b>Langage</b>			
Je dois le respect à tous les adultes intervenant dans l'école.	X	X	X
Je ne réponds pas à l'adulte.		X	X
Je respecte les formes usuelles de politesse.	X	X	X
Je veille à mon vocabulaire face à toute personne, en toutes circonstances.		X	X
Je ne déforme ni le nom, ni le prénom de mes camarades.	X	X	X
<b>La classe</b>			
Je respecte le règlement de la classe.	En fonction du règlement de chaque classe.		
Je respecte le matériel mis à ma disposition.			
Je remplace mes fournitures perdues ou épuisées.			
<b>Les limites de cour et le respect de l'environnement</b>			
Je dois respecter les limites de la cour et du préau.		X	
Je ne grimpe ni aux arbres ni sur la barrière ni sur les portails.		X	
Je ne me mets pas debout sur les tables ou bancs de l'école.		X	
Une fois sorti(e), je ne retourne pas dans la classe sans autorisation.		X	
Je dois respecter les plantations, les haies, les arbres et les bâtiments.	X	X	
Je jette mes déchets dans la poubelle.	X		



<b>Les jeux</b>			
En primaire, je peux apporter sous mon entière responsabilité : livres, billes, cordes à sauter, élastique, jeux de cartes traditionnels, raquette de ping-pong. J'informe mon enseignante des jeux apportés.		X	
Les jeux de billes et de ballons doivent se faire entre enfants du même âge. Je fais attention à ne pas oublier de billes sur la cour.	X	X	
Je respecte les horaires de jeux aux ballons.		X	
Tous les jeux sont acceptés à condition qu'ils ne soient dangereux ni pour toi ni pour les autres.		X	X
Je respecte les limites des terrains de jeux.		X	
Lorsque le ballon sort des limites autorisées, je viens le dire à un adulte.			
Le ballon sera rangé s'il sort 3 fois des limites du terrain.			
J'arrête de jouer quand les enseignantes frappent dans les mains.	X	X	X
<b>Les jeux interdits</b>			
Je ne joue pas avec les affaires des autres (habits, cartable, sacs, etc.).	X	X	
Par sécurité, je ne porte pas mes camarades, et en particulier les plus jeunes.		X	X
Par sécurité, je ne joue pas à la farandole.		X	X
Par sécurité, je ne fais pas de glissades, ni sous le préau, ni sur la cour.		X	X
Par sécurité, je ne tire ni sur la capuche, ni sur l'écharpe de mon camarade. Je ne l'étrangle pas. Je ne mets pas la corde à sauter autour du cou.		X	X
Je ne joue pas avec les vélos ou trottinettes de mes camarades.	X	X	X
Je ne joue pas dans les flaques d'eau.		X	
Si je suis un élève de primaire, je ne monte pas sur les tricycles.		X	
Je ne saute pas du haut des structures. Je ne fais le cochon pendu.		X	X
Je ne bouscule pas les autres sur la structure, les tables, les bancs ou la poutre.		X	X
Je ne m'accroche ni aux cages ni aux filets des buts.		X	X
Je préviens un adulte si des enfants jouent à un jeu dangereux.			

<b>Le matériel</b>			
Je respecte le matériel de l'école (livres de classe ou de bibliothèque, jeux, ordinateurs, équipements de sport, matériel d'arts visuels, mobilier, etc).	X	X	
<b>Les toilettes</b>			
Je demande un passeport pour aller aux toilettes.			
Je ne dérange pas mon camarade lorsqu'il est aux toilettes : - Je n'éteins pas la lumière si les toilettes sont occupées ; - Je ne regarde pas sous les portes ; - Je ne me faufile pas dans les toilettes occupées.	X	X	X
Je laisse les toilettes propres : - Je ne joue pas à l'intérieur ; - Je ne joue ni avec l'eau ni avec les portes ; - Je ne jette rien dans la cuvette ou le lavabo ; - Je ne gaspille pas le papier ; - Je tire la chasse d'eau à chaque fois.	X	X	X
Je me lave les mains après chaque passage aux toilettes.			
<b>L'étude</b>			
Je passe aux toilettes avant d'aller en salle d'étude.			
Je me tiens correctement en prenant mon goûter.	X		
Je travaille sérieusement et en silence.		X	X
En attendant l'aide de l'adulte, je m'occupe calmement (lire, dessiner).		X	X
Je limite mes déplacements.		X	X
Je respecte le matériel de la salle d'étude. Si j'emprunte un livre de la bibliothèque, je le range.	X	X	X
Pour respecter mes camarades qui travaillent, je sors de la salle en silence.	X	X	
A partir du mois d'octobre, je n'ai plus le droit de retourner en classe pour chercher mes affaires oubliées.		X	X
<b>La garderie</b>			

Je me tiens correctement en prenant mon goûter.	X		
Le matin, les élèves qui arrivent seuls à l'école doivent aller immédiatement en garderie s'il n'y a pas d'enseignante sur la cour.		X	
En maternelle et CP (jusqu'en février), je vais en garderie dès la fin de la classe.		X	
Après l'étude, je reviens en garderie et je joue calmement sans crier.		X	X
Ballons, vélos et billes sont interdits en salle de garderie.		X	X
Je ne cours pas dans les locaux.		X	X
Je range les jeux utilisés avant de partir.	X	X	X
<b>Le restaurant scolaire et les T.A.P.</b>			
Je m'inscris en classe auprès de l'adulte responsable.	En fonction du règlement municipal de la journée de l'enfant.		
Je respecte les adultes qui m'accompagnent.			

## Réparations, sanctions et punitions

### La réparation

Ajoutée ou non à une punition et/ou une sanction, elle permet la prise de conscience et de responsabilité personnelle.

Si la réparation n'est pas effectuée, une punition pourra être ajoutée.

*Exemples de réparations :*

- Réparations orales (excuses par exemple).
- Réparations matérielles (nettoyage, réparation, remplacement du matériel détérioré, ...).
- Travail d'intérêt collectif.
- Travail d'intérêt scolaire.

## La punition

Elle concerne les manquements mineurs aux obligations des élèves (perturbations de la vie de l'établissement).

*Exemples de punitions :*

- *Excuses orales et/ou écrites.*
- *Jeux confisqués en cas de conflit.*
- *Ecarter du groupe sous surveillance.*
- *Privation de jeux collectifs.*
- *Réflexion écrite sur un thème donné.*
- *Informations aux parents.*
- *Convocation des parents.*
- *Retenue de 1h à l'école hors du temps scolaire.*
- *Retenue de 2h hors du temps scolaire.*

## La sanction

Elle concerne les atteintes aux personnes ou aux biens ainsi que les manquements graves aux obligations des élèves.

Le chef d'établissement réunira éventuellement les membres de la communauté éducative pour un conseil d'établissement ou de discipline pour prendre une décision.

*Exemples de sanctions graduées :*

- *Non-participation à une sortie scolaire ou sportive avec accueil dans une autre classe.*
- *Avertissement écrit sur le livret scolaire.*
- *Exclusion de la garderie ou de l'étude.*
- *Exclusion temporaire ou contact avec une autre école.*

## CE QUI EST ATTENDU DES ADULTES

Il est attendu des adultes de l'école (parents, équipe éducative, intervenants, etc.) de :

- respecter les horaires ;
- adopter une attitude respectueuse à l'égard de tous ;
- entretenir un échange constant et bienveillant ;
- ne pas intervenir directement auprès des enfants en cas de conflit ;
- communiquer par le biais des outils mis à disposition (cahier ou enveloppe de liaison, adresse mail de l'école) ;
- ne pas échanger au sujet de la scolarité des enfants directement aux portails ou sur la cour, pour des raisons de confidentialité et sécurité ;
- préparer calmement son enfant pour la sieste et le confier à la personne responsable à la porte de la salle.

Pour les sorties et pour des raisons de sécurité, il convient de :

- respecter les places de parking et ne pas stationner sur les trottoirs ;
- se présenter directement au portail du primaire ;
- fermer les portails derrière soi sans oublier d'utiliser le loquet ;
- veiller à ce qu'une surveillance soit exercée sur la cour avant d'y laisser les enfants ;
- garder les enfants sous surveillance à tout moment (dès la sortie de classe) ;
- respecter les temps de jeux sur la structure ;
- vérifier le rangement du matériel de l'étude ou garderie ;
- signaler le départ de mon enfant à l'adulte responsable de l'étude ou la garderie.
- respecter le travail des autres élèves présents en étude et garderie.

Ce règlement a été élaboré sous la collaboration et l'approbation des personnes suivantes :

NOM :	FONCTION :
Agnès Livier-Mabille	Chef d'établissement
Mme Laurens	Présidente de l'APEL
Mme Reny	Présidente de l'OGEC
Le personnel présent à l'école au moment de la conception de ce document	
Janine Bossoutrot	Enseignante
Marie Dubois	ASEM
Elisabeth Duplan	Agent de garderie
Florence Lagrée	ASEM
Claire Jaunais	Enseignante
Agnès Jary	Enseignante
Marie-Françoise Pilard	Enseignante
Marie-Madeleine Robert	Enseignante
Mouzilati Saïd Ousseni	ASEM

## ENGAGEMENT

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Nom du parent :

Prénom du parent :

Le règlement intérieur permet la régularisation de la vie de l'établissement et des rapports entre les différents acteurs. Les règles définies s'appliquent à tous les membres de la communauté éducative : parents, enseignants, personnels non enseignants et élèves. Chacun s'engage à respecter les attentes citées.

## ENGAGEMENT DE L'ENFANT

Après avoir pris connaissance en famille du règlement intérieur de l'école Saint Joseph, je m'engage à respecter tous les points énumérés dans le règlement de l'école.

Je connais les sanctions qui pourraient m'être données si je ne respecte pas le règlement.

*Signature de l'enfant :*

*Signature des adultes responsables de l'enfant :*